

REÇU A LA PRÉFECTURE
22 MAI 2006

N° 3^e/84-06

Service instructeur
DIRT/SGP

Services consultés
DIF

ROCADE OUEST DE COLMAR
Etudes préalables

Programme A012 – Millésime 2006

Résumé : Afin d'élaborer les études préalables à la mise à 2 X 2 voies de la RD83 – Rode Ouest de COLMAR, il est nécessaire de m'autoriser à passer les marchés correspondants et d'affecter une autorisation de programme de 100 000 € sur le programme A012 « Etudes » - Millésime 2006.

Par délibération en date du 20 octobre 2005, le Conseil Général a décidé de lancer les études préalables nécessaires à la programmation de la Rode Ouest de COLMAR, sous forme d'un boulevard urbain à 2 X 2 voies, entre le carrefour de la RD418 et le carrefour de la RD430, en vue d'une mise en service pour fin 2012.

Ces études préalables comportent en particulier l'élaboration d'une étude des déplacements et des recueils de données (environnement, topographique, sol, ...).

Par conséquent, je vous propose de bien vouloir, après délibération :

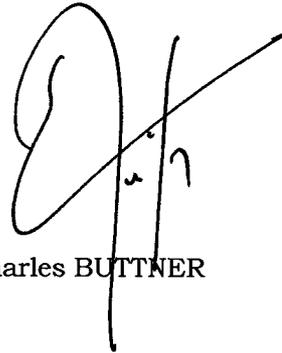
- ❖ Déterminer la nature et l'étendue des besoins à satisfaire comme suit :
 - Objet de l'opération : Rode Ouest de COLMAR – Etudes préalables
 - Estimation globale prévisionnelle de l'opération : 100 000 € TTC
 - Selon l'inscription budgétaire aux caractéristiques suivantes :
 - Section investissement :
 - millésime : 2006
 - affectation sur programme n° A012
- ❖ Décider de l'opportunité de cette (ces) opération(s) et en approuver le programme ainsi que la faisabilité technique et financière.

REÇU A LA PRÉFECTURE

22 MAI 2006

- ❖ Autoriser le Président du Conseil Général à souscrire le(s) marché(s) nécessaire(s) ainsi que tout document s'y rapportant après mise en œuvre de la(des) consultation(s) y afférente(s).
- ❖ Autoriser le Président du Conseil Général à prendre toute décision, concernant l'exécution (notamment sous-traitance, avenant sans incidence financière positive, prolongation des délais, décision de poursuivre...) et le règlement du (des) marché(s), nécessaire conformément aux dispositions régissant les marchés publics lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- ❖ Décider d'affecter à cette fin une autorisation de programme de 100 000 € sur le programme A012 « Etude » - millésime 2006.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER